

Décision

Générale

colonial

Décision n° 527 mettant en apple diffère M. CARACERO

n° 527

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 juillet 1943

Numéro JO
n° 14 du 15/07/1943

Date du numéro
15 juillet 1943

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Cote Française et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septem bre 1844, rendue applicable a la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu la loi du 31 Mars 1928, sur le recru tement de l' Armée, Vu l'instruction Ministérielle n° 1031 DN créant Appel Différé.

Vu le Décret du 15 Mai 1943 portant création d'administration Publique pour 1 application du l'Article 52 de la Loi du 31 Mars 1928. Après avis du Commandant Supérieur des le roupes de la Cote Française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. unique.Est mis en appel différé a compter du 22 Juin 1943, date de son engagement dans les Forces Françaises Combattantes ; Pour une duré de 45 jour CARRATERO Romy Employé au Ravitaillement Général.

SALLER.